

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention : N° CC 250/2017	L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Juillet 2017 Présents : Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFAVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ. Pouvoirs : Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET. Absents excusés : Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance

Objet : Dissolution du Budget Annexe SPANC

Vu la délibération en date du 14 mars 2017 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Usse et Rhône portant sur la prise de la compétence assainissement.

Monsieur le Président rappelle que l'ex-Communauté de communes du Pays de Seyssel avait institué un budget annexe pour l'assainissement collectif et un budget annexe pour l'assainissement non collectif, alors que l'ex-Communauté de communes de la Semine avait institué un budget annexe unique pour les deux services. Suite à la création de la Communauté de communes Usse et Rhône au 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire d'harmoniser les modalités de comptabilisation dans les budgets annexes.

Monsieur le Président propose donc la dissolution du budget annexe Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) à l'issue de l'exercice en cours, et son intégration au budget annexe Assainissement de la CC Usse et Rhône.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ✓ **PRONONCE** la dissolution du budget annexe Service Public de l'Assainissement Non Collectif de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Seyssel avec effet au 31 décembre 2017,
- ✓ **AUTORISE** le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget dans le budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes.

Le Président
Paul RANNARD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD

